

Arrêté N°2023-354

La Présidente de l'Université Lyon 2,

Vu le Code de l'éducation et notamment les articles L712-2, L613-3 et L613-4 et R613-32 et suivants, relatifs à la validation des acquis de l'expérience par les établissements d'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté 2023-323 du 16 novembre 2023, portant composition du jury de VAE du Master Histoire de l'art – arts et cultures visuels,

Arrête :

Article 1 : L'annexe jointe à l'arrêté 2023-323 susvisé est modifiée ainsi qu'il suit :

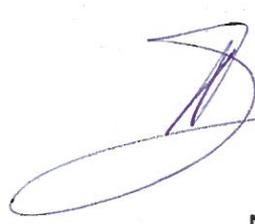
- au lieu de : Damien DELILLE - enseignant chercheur et Nathalie MATHIAN - Présidente
- lire : Damien DELILLE- Président du jury et Nathalie MATHIAN - enseignant chercheur

Les autres dispositions de l'annexe demeurent inchangées.

Article 2 : Le présent arrêté prend effet à sa date de signature.

Fait à Lyon, le 11/12/2023

Pour La Présidente



Nathalie DOMPIER

COMPOSITION DU JURY DE VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE

ANNEE 2023 - 2024

Intitulé exact du diplôme :

Master Histoire de l'art – art et cultures visuels

	Nom, prénom	Qualité :
Président du jury	Damien DELILLE	mcf
Enseignante-chercheur	Nathalie MATHIAN	mcf
Enseignant-chercheur	Laurent BARIDON	Pr histoire de l'art
Professionnel	Alain CANO	Expert indépendant
Professionnelle	Marion FALAISE	Conservatrice au Musée des arts décoratifs et des tissus de Lyon